



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/42

Objet : **Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de La Gaubretière et la communauté de communes du Pays de Mortagne**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu l'arrêté de la ministre du logement et de l'habitat durable du 28 novembre 2016 portant renouvellement du mandat de M. Guillaume JEAN, Directeur Général de l'Etablissement public foncier de la Vendée, nommé à cette fonction par arrêté en date du 21 juillet 2010,

Vu la décision du Directeur Général n°2020/05 du 24 février 2020 relative à la nécessité de prévenir le risque de conflit d'intérêts étant susceptible d'intervenir dans l'accomplissement de ses missions envers les collectivités dont il est élu,

Vu la décision du directeur Général n°2020/28 du 1^{er} juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent Delfaud, Responsable Opérationnel

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention d'action foncière entre la commune de La Gaubretière, la communauté de communes du Pays de Mortagne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de reconversion de l'ancienne école Saint Joseph,
- Mandate Monsieur Laurent DELFAUD, Responsable Opérationnel, pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE
Valentin JOSSE

Signe par Valentin JOSSE

✓ Signe et certifié par [yousign](#)

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ